

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2016

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 25 mars 2016 à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, M DONNET Louis, M FAYAD Ghassan, M MANGIN Jean-Baptiste, Mme FLAVIGNY Ghislaine, Mme GONOD Pascale, M PUYBAREAU Igor, M SENOT Laurent, M MEGER Jean-Luc, Mme COLLOMB Valérie, Mme GAFFET Muriel.

Absents : M SCHMITT Yann, M REYNAUD Guillaume, Mme DELAY Marie-Anne

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CROUZET André a été nommé secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 19 février 2016. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

FINANCES

- **BUDGET PRINCIPAL** (délibération 2016-330 / 2016-331)

Le Conseil après la présentation de Igor PUYBAREAU, en charge des finances, approuve le Compte administratif et le Compte de Gestion 2015 tel que :

		DEPENSES	RECETTES	Solde	Résultat reporté	Résultat 2015
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION De fonctionnement	774 976.63	1 161 576.28	386 599.65	345 527.02	732 126.67
	SECTION D'investissement	992 977.16	721 523.05	-271 454.11	-435 983.36	-707 437.47

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la présentation faite du Compte administratif 2015 pour le budget Principal
- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et APPROUVE le compte de gestion 2015 pour le budget Principal
- ARRETE les résultats suivants du Compte administratif 2015 tels que résumés ci-dessous :
 - un excédent de fonctionnement de : 732 126.67 €
 - un déficit d'investissement de : 707 734.47 €
 - soit un excédent total de : 24 689.20 €
- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :
 - couverture du besoin de financement en investissement (recette compte 1068), soit + 707 437.47 €
 - excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002), de + 24 689.20 €
- AFFECTE le résultat d'investissement comme suit :
 - déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001), de - 707 437.47 €

Le Conseil après présentation du budget primitif par Monsieur le Maire approuve le budget primitif 2016 équilibré tel que :

1 158 363.00€ pour la section de fonctionnement

et à 1 340 165.00€ pour la section d'investissement.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT**(délibération 2016-328 / 2016-329)

Le Conseil après la présentation de Igor PUYBAREAU, en charge des finances, approuve le Compte administratif et le Compte de Gestion 2015 tel que :

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution	Résultat reporté	Résultat 2015
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION D'Exploitation	22 923.28	36 914.29	13 991.01	75 049.54	89 040.55
	SECTION D'investissement	59 727.89	52 440.21	-7 287.68	-31 913.21	-39 200.89

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la présentation faite du Compte administratif 2015 pour le budget Assainissement
- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et APPROUVE le compte de gestion 2015 pour le budget Assainissement
- ARRETE les résultats suivants du Compte administratif 2015 tels que résumés ci-dessous :
 - un excédent de fonctionnement de : 89 040.55 €
 - un déficit d'investissement de : 39 200.89 €
 - soit un déficit total de : 49 839.66 €
- AFFECTE le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) comme suit :
 - couverture du besoin de financement en investissement (recette compte 1068), soit + 39 200.89 €
 - excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002), de + 49 839.66 €
- AFFECTE le résultat d'investissement (résultat de la section d'investissement) comme suit :
 - déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001), de – 39 200.89 €

Le Conseil après présentation du budget primitif par Monsieur le Maire approuve le budget primitif 2016 équilibré tel que :

80 872€ pour la section de fonctionnement

et à 317 705€ pour la section d'investissement

VOTE DES TAXES LOCALES (délibération 2016-336)

Monsieur le Maire explique au Conseil la situation financière globale de la commune et rappelle de celle de la Communauté de Communes, il propose en vue d'optimiser la gestion des finances communales, d'augmenter les taxes locales telles que :

- 7.78 % pour la taxe d'habitation
- 12.20 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 80.93 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

AMORTISSEMENT (délibération 2016-338)

Monsieur le Maire informe le Conseil que les subventions versées par l'imputation 204 doivent faire l'objet d'un amortissement, il propose au Conseil de vote la durée de cet amortissement.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une durée d'amortissement de 60 ans, dit que les écritures correspondantes seront inscrites aux comptes 68.. (dépenses de fonctionnement) et 28.. (en correspondance de l'article de la subvention versée) (recettes d'investissement).

Il confirme que sur le budget assainissement, les amortissements et reprise de subvention s'accordent avec une durée de 60 ans pour ce qui concerne les réseaux d'assainissement et une durée de 30 ans pour ce qui concerne la station d'épuration.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS (délibération 2016-339)

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider les subventions aux associations pour l'année 2016. Après échange, le Conseil municipal décide après avoir délibéré à l'unanimité, d'attribuer les subventions de la façon suivante :

- LOISIRS :
 - Comité des Fêtes : 9 900€
 - Club des Miougraniers : 2 610€
- CULTURELLES, HUMANITAIRES ET SOCIALES :
 - Association Culturelle et Historique Domazanaise : 2 250€
 - Les Amis de Louis Guillaume Perreaux : 720€
 - Association des parents d'élève : 990€
 - Timbre à Domazan : 500€
 - Le Grenier Domazanais : 900€
 - Amicale du personnel commune de Domazan : 6 000€
- ASSOCIATIONS SPORTIVES :
 - Ballet d'Art : 1 260€
 - Judo club Rochefortais : 200€
 - Entente Sportive Rochefort Signargues : 2 250€
- AUTRES :
 - Association zone industrielle (sous convention) : 27 000€
 - Sécurité routière : 100€
 - Oléiculteurs de Nîmes : 50€

Il dit que les subventions seront versées au regard de la complétude des dossiers.

MEDIATHEQUE

Vu le projet en cours de la réhabilitation des anciennes écoles en médiathèque, Aurélie CAPELLI explique au Conseil les aides auxquelles peut prétendre la commune et propose de les voter.

Le Conseil approuve les propositions de demande d'aides concernant le mobilier et les collections auprès de la DLL et de la DRAC, ainsi que la politique d'acquisition et son budget.

(délibérations 2016-226 + 2016-227 + 2016-332 + 2016-333 + 2016-334)

PERSONNEL COMMUNAL

Suite à la réussite au concours de Rédacteur de Nelly SARDA, secrétaire générale, Monsieur le Maire propose au Conseil d'ouvrir le poste de Rédacteur et de la nommer au 1^{er} avril.

Le Conseil approuve ce choix et délibère sur la mise à jour du tableau des effectifs (délibération 2016-337)

ACCES DECHETERIE (délibération 2016-335 annulant et remplaçant les délibérations 2016-312 et 312-1)

Monsieur le Maire explique que la route permettant l'accès à la déchèterie est en cours de d'élargissement et induit l'utilisation de l'emplacement réservé ER18 -élargissement du chemin des plaines.

En vue d'optimiser ces travaux, il propose au Conseil municipal l'achat de terrain par la commune à la famille ESPERANDIEU dont le porte-fort est Mme Jacqueline ESPERANDIEU, à savoir : pour partie : la parcelle cadastrée AE 174 jouxtant l'emplacement réservé ER18 – élargissement du chemin des plaines, à raison de 517m²

et pour partie : la parcelle AE 171 jouxtant l'emplacement réservé ER18 – élargissement du chemin des plaines, à raison de 155m²

La superficie totale de 672m² dont l'estimation revalorisée est de 2€/m² (prix estimé du terrain AOC en culture) porte l'achat à 1 344€.

Monsieur le Maire, explique que cet achat conduit à des travaux agricoles pour le vendeur et propose en compensation de lui céder à titre gracieux la partie principale de la parcelle AE 170 (superficie total 1 071m²) soit 886m², sachant que la partie nécessaire à l'élargissement du chemin des plaines est de 185m².

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve et autorise l'achat tel que cité au-dessus et donne son accord pour la compensation proposée.

Communauté de communes du Pont du Gard CCPG

Monsieur le Maire expose au Conseil que le 4 mars dernier, les Conseillers communautaires ont voté le maintien de la Communauté de Communes tel qu'elle est à ce jour, en refusant le départ des communes d'Argilliers et de Vers-pont du Gard. Elle a opté pour l'unification de la collecte des déchets.

Le 11 mars, un amendement a été déposé auprès de la CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale) en vue de valider cette volonté d'unification mais seulement 20 voies (30 étaient requises) ont voté pour.

Le dépôt de cet amendement a été renouvelé le 17 mars mais a été de nouveau rejeté.

La question des déchets reste problématique à ce jour car au 1^{er} janvier 2017, la compétence passera d'office à la Communauté de communes. Actuellement, 3 communes sont gérées par la CCPG et 4 par le Smictom dont DOMAZAN. Le Smictom devrait rejoindre le Grand Avignon.

Il tient donc lieu de réfléchir au système de gestion des déchets (Régie ou Délégation de service public).

Monsieur le Maire informe que le Débat d'orientation budgétaire de la Communauté de Communes est en cours.

QUESTIONS DIVERSES

- Enduro : Le Conseil décide de participer à la manifestation de la course de moto-cross en par le biais de l'intervention musical. Il décide de participer à hauteur de 500€.
- Locations immeuble rue du Moulin à huile : suite aux problèmes d'humidité rencontrés, le décaissage des murs du garage est effectué mais la condensation persistant, il convient de procéder un placage et une isolation des murs. Le devis proposé par l'entreprise Istrefi est retenu pour 2 190€.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.

Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.